

Le *Canton*



Jun 2018

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITÉ ET SES ORIENTATIONS

En conformité avec les articles 955 du Code municipal, de la loi 122, il est de mon devoir de vous informer de la situation financière de la municipalité et de vous faire part des principaux faits saillants du rapport financier.

Le rapport des vérificateurs externes pour les États financiers de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2017 a été déposé au conseil municipal lors de la séance du 28 mai dernier et chaque conseiller a reçu une copie du rapport et les explications nécessaires à la compréhension du rapport et de la situation financière de la municipalité.

Vous pouvez consulter le résultat des revenus et dépenses ci-joint : (feuille du rapport financier).

L'endettement à long terme passe de 9 543 150M\$ à 8 336 103M\$ (projet égout) pour une valeur nette comptable de 12 259 543M\$. La fermeture du dossier de réaménagement de la 132 et du projet d'égout cause un déficit de 141 537\$ à cause de l'annulation d'un compte à recevoir du ministère des Transports. Nous avons des crédateurs pour un montant de 141 344\$ le fonds de roulement de 49 000\$ et en trésorerie un montant de 856 370\$.

La rémunération des élus municipaux se situe, en 2017, à 9 888\$ au maire, assortie d'une allocation de dépenses de 4 944\$ et de 3 296.04\$ aux conseillers et une allocation de dépenses de 1 647.96\$.

De plus une rémunération de base additionnelle 25\$ est versé à chaque élu pour sa participation à toute séance extraordinaire dûment convoquée, et le conseiller nommé à titre de maire suppléant reçoit une rémunération additionnelle mensuelle de 50\$ en vertu du règlement # 2015-01.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

516

	Budget 2017		Réalizations 2017		Réalizations 2016
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
Revenus					
Fonctionnement					
Taxes	1 681 198	682 194	682 194	682 194	635 893
Compensations tenant lieu de taxes	2 35 633	38 263	38 263	38 263	35 207
Quotes-parts	3 186 300	507 788	507 788	507 788	423 768
Transferts	4 86 400	86 400	86 400	86 400	67 848
Services rendus	5 3 997	3 997	3 997	3 997	5 853
Imposition de droits	6				
Amendes et pénalités	7				
Revenus de placements de portefeuille	8 9 685	9 685	9 685	9 685	5 609
Autres revenus d'intérêts	9 382 020	103 463	103 463	103 463	154 416
Autres revenus	10				
Effet net des opérations de restructuration	11 1 285 151	1 431 790	1 431 790	1 431 790	1 328 594
12					
Investissement					
Taxes	13				
Quotes-parts	14				
Transferts	15 1 754 409	1 754 409	1 754 409	1 754 409	
Imposition de droits	16				
Autres revenus	17				
Contributions des promoteurs	18 43 758	43 758	43 758	43 758	
Autres	18				
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenaires commerciaux	19				
20 1 798 167	1 798 167	1 798 167	1 798 167	1 328 594	
21 3 229 957	3 229 957	3 229 957	3 229 957		
Charges					
Administration générale	22 294 123	316 510	316 510	316 510	308 765
Sécurité publique	23 67 983	69 151	69 151	69 151	115 544
Transport	24 128 374	142 385	142 385	142 385	344 012
Hygiène du milieu	25 253 552	293 966	293 966	293 966	494 692
Santé et bien-être	26 4 557	4 557	4 557	4 557	6 638
Aménagement, urbanisme et développement	27 17 334	44 895	44 895	44 895	56 637
Loisirs et culture	28 63 735	164 031	164 031	164 031	128 480
Réseau d'électricité	29				
Frais de financement	30 460 050	209 690	209 690	209 690	262 616
Effet net des opérations de restructuration	31				
32 477 791	477 791	477 791	477 791	1 717 384	
33 1 285 151	1 285 151	1 285 151	1 285 151	(388 790)	
34 1 506 981	1 506 981	1 506 981	1 506 981		
Excédent (déficit) de l'exercice					

N2

Voici les réalisations de l'année 2017 :

Le chalet des sports s'est terminé fin 2016 et les utilisateurs ont pu profiter de la patinoire durant l'hiver 2016-2017.

Les engagements saisonniers se sont poursuivis; aux boutiques et dans le cadre du programme FAIR ce qui a permis à ces 5 personnes de se qualifier à l'assurance emploi.

La commémoration de l'explosion de la Torpille sous la présidence de madame Laurence Beaudoin en août qui fut un succès, grâce à son excellent travail de même qu'à son comité en place.

Un projet déposé dans le cadre du programme Nouveaux Horizons qui a permis l'achat de matériel éducatifs pour les aînés et les plus jeunes, chapeauté par madame Sophie Côté et son comité. Les équipements se retrouvent au chalet des sports et tous peuvent en profiter.

VOICI LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000\$

LFG. CONSTRUCTION CHALET	131 889\$	SSQ	29 169\$
GROUPE ULTIMA (ASS.)	45 850\$	SQ	27 054\$
ALTUS DORION (évaluateur)	58 260\$		

Mot du Maire

Orientations budgétaires pour l'année 2018 :

Suite au rapport financier reçu pour l'année 2017 qui démontre un déficit causé en grande partie par la fermeture du dossier en lien avec le projet-égout. Nos orientations budgétaires pour cette année seront :

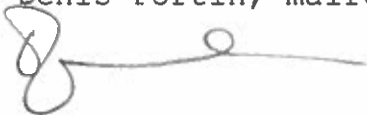
- De maintenir un budget équilibré, afin de combler le manque à gagner du projet-égout sans augmentation drastique.
- Nous investirons également du temps précieux au niveau des matières résiduelles durant l'année, pour appliquer le nouveau fonctionnement de la collecte des ordures dès septembre prochain, ce qui nous permettra d'économiser de façon importante.
- Nous travaillons également sur un nouveau fonctionnement pour le déneigement 2018-2019, afin de trouver des pistes de solutions pour diminuer les coûts de celui-ci.
- Mise aux normes de l'eau potable est un dossier très important pour Cloridorme. Nous sommes dans l'attente du devis de l'ingénieur, afin d'obtenir un rapport préliminaire d'ingénierie pour la suite du dossier en cours. Le dépôt de ce rapport me permettra d'être insistant auprès du gouvernement pour récupérer l'argent déjà investi dans OXYCAIR, pour ensuite le rediriger dans la mise aux normes. Mes démarches effectuées jusqu'à présent, on permit de récupérer une somme de 100 000\$.
- Pour ce qui est des loisirs, notre dossier prioritaire est la déviation de la piste de motoneige pour assurer le bon roulement du chalet des sports. Plusieurs activités seront également organisées par une équipe qui fait des pieds et des mains pour vous divertir avec un budget minime.

Soyez assurés que nous mettrons tous les efforts possibles, pour que chacun de nos citoyens et citoyennes reçoivent des services hors pairs de la part de la municipalité. Et que le bien-être de vous tous est une priorité majeure auprès des élus en place.

J'aimerais en profiter également pour mettre les pendules à l'heure au niveau d'une rumeur de démission possible de ma part. Jusqu'à maintenant, je n'ai jamais envisagé de partir et il me fait très plaisir de continuer à vous servir au meilleur de ma connaissance. Je compléterai ce mandat que vous m'avez confié en novembre dernier et vous réitère que je travaillerai pour vous avec vous.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Denis Fortin, maire





Collecte des ordures ménagères et de la récupération- nouveau fonctionnement.

PRENEZ NOTE qu'à compter du 4 septembre la cueillette des ordures ménagères se fera aux deux (2) semaines et la récupération aux trois (3) semaines. Vous trouverez ci-joint le nouveau calendrier pour les mois de juillet à décembre.

ECO-CENTRE : Tous les mercredis de 14h00-16h15



Au cours des dernières semaines nous avons reçu plusieurs plaintes concernant les **chiens** : les principaux points sont les suivants : chiens non tenus en laisse se promenant dans les endroits publics (ex : passerelle Cloridorme- le bord de l'eau) et empiétant sur les terrains des voisins (excréments), un règlement municipal existe et vous devez vous y conformer.

Voici les principaux articles du règlement :

Toute personne qui est maître d'un chien dans les limites de la municipalité, doit le faire enregistrer, numéroter au bureau municipal qui tient un registre à cet effet.

Il est défendu à tout maître de chien, dans les limites de la municipalité de le laisser errer dans les rues, trottoirs, et sur les places publiques (plages) ainsi que sur les terrains privés ne lui appartenant pas. Le chien doit être tenu en laisse et la longueur maximale ne doit pas excéder 1 m25.

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir du terrain.

Le maître d'un chien doit ramasser immédiatement les excréments que cet animal a déposé sur une place publique, un parc, une rue ou un terrain privé.



CALENDRIER 2018



JUILLET 2018

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT 2018

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE 2018

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE 2018

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE 2018

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE 2018

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

